



AVIS

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU

Le public est informé que par délibération en date du 3 septembre 2018, le Conseil municipal de Cruseilles a accepté le lancement de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU et fixé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU engagée par arrêté du maire du 12 septembre 2018.

Un dossier de présentation comprenant le projet de modification simplifiée n° 1 est mis à la disposition du public en mairie de Cruseilles :

Du lundi 15 octobre 2018 au jeudi 15 novembre 2018 inclus.

Les pièces du dossier ainsi que le registre seront disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie de Cruseilles :

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées à les consigner sur le registre prévu à cet effet ou à les exprimer par courrier, à l'attention de Monsieur le Maire, en l'adressant à la mairie par voie postale ou par messagerie via l'adresse mairie@cruseilles.fr.

À l'issue de la mise à disposition, le registre sera clos et signé par Maire. Le bilan de la mise à disposition du public sera présenté en conseil municipal qui en délibèrera et en adoptera par délibération motivée le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Cet avis est également publié :

- sur le site internet de la commune ([https:// www.cruseilles.fr](https://www.cruseilles.fr))
- dans deux journaux régionaux

**Le Maire,
Daniel BOUCHET**

